



SECRETARIAT GENERAL  
POUR LES AFFAIRES DE CORSE

# **RECUEIL DES ACTES**

  

# **ADMINISTRATIFS**

**\* \* \* \* \***

**Année 2008**

**Arrêté n° 08-005 DIAC en date du 3 septembre 2008 de la direction  
interdépartementale chargée des anciens combattants de la Corse  
portant subdélégation de signature**

**Numéro spécial**

**5 septembre 2008**



## MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

**SGA**  
Service général pour l'administration

PRÉFECTURE DE CORSE  
DIRECTION  
INTERDÉPARTEMENTALE  
CHARGÉE DES ANCIENS  
COMBATTANTS DE LA CORSE

Tél : 04.95.23.75.33  
Fax : 04.95.23.75.49  
REF : SEC n° 08-108/JV/S

### ARRETE N° 08-005-DIAC en date du 3 septembre 2008

portant subdélégation de signature

Le Préfet de Corse,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements, modifié par le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie ;

VU l'arrêté ministériel en date du 26 mars 2008 chargeant Monsieur Jacques VERGELLATI de fonctions de directeur interdépartemental par intérim du service déconcentré chargé des anciens combattants de la Corse ;

VU l'arrêté préfectoral n° 08-0305 en date du 2 septembre 2008 portant délégation de signature à Monsieur Jacques VERGELLATI, directeur interdépartemental par intérim chargé des anciens combattants de la Corse ;

VU l'arrêté ministériel en date du 5 mai 2008 chargeant, en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jacques VERGELLATI, Monsieur Gérard CAMINALE, directeur du service déconcentré chargé des anciens combattants de la région PACA à Marseille, à défaut Monsieur Noël FORNARI ou à défaut Madame Nathalie ARTAUD, attachés d'administration de ce même service à Marseille de l'intérim de la direction interdépartementale des anciens combattants de la Corse ;

### ARRETE :

**Article 1<sup>er</sup> :** En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jacques VERGELLATI, une subdélégation de signature est conférée à Monsieur Gérard CAMINALE, directeur du service déconcentré chargé des anciens combattants de la région PACA à Marseille pour toutes les matières et pour tous les actes énumérés à l'article 2 de l'arrêté préfectoral n° 08-0305 du 2 septembre 2008 susmentionné.

**Article 2 :** A défaut, cette subdélégation est conférée à Monsieur Noël FORNARI, attaché d'administration du ministère de la défense à la direction interdépartementale des anciens combattants de la région PACA à Marseille.

**Article 3 :** A défaut, cette subdélégation est conférée à Madame Nathalie ARTAUD, attachée d'administration du ministère de la défense à la direction interdépartementale des anciens combattants de la région PACA à Marseille.

**Article 4 :** Le directeur interdépartemental par intérim du service déconcentré des anciens combattants de la Corse est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Corse.

Pour le Préfet, et par délégation,  
Le directeur interdépartemental

Jacques VERGELLATI